



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2006

Cinquante-huitième session

Point 20 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 9 février 2004

[sans renvoi à une grande commission (A/58/L.57 et Add.1)]

58/281. Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir à Doha en 2006

L'Assemblée générale,

Consciente des liens indissolubles qui existent entre les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et les fondements de toute société démocratique,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en offrant en temps opportun un appui approprié et cohérent aux efforts déployés par les gouvernements afin d'assurer la démocratisation dans le cadre de leurs efforts de développement,

Rappelant l'offre faite par le Gouvernement qatarien d'accueillir, en 2006, la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies²,

Exprimant une fois de plus sa profonde reconnaissance aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, notamment aux institutions spécialisées, et aux autres organisations intergouvernementales, pour le soutien qu'ils ont apporté au Gouvernement mongol en vue de la tenue, à Oulan-Bator, de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies,

1. *Se félicite* de l'offre du Gouvernement qatarien d'accueillir à Doha, du 30 octobre au 1^{er} novembre 2006, la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ;

2. *Invite* le Secrétaire général, les États Membres, les institutions spécialisées et les organismes compétents des Nations Unies ainsi que les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales à apporter leur soutien et leur collaboration à la tenue de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ Résolution 217 A (III).

² Voir A/58/392, par. 7.

3. *Encourage* le mécanisme intergouvernemental de suivi de la Conférence d'Oulan-Bator à apporter un concours actif à la préparation de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

*80^e séance plénière
9 février 2004*